

**Objet : Budget Ville de CHATEAUBRIANT
Compte Administratif 2020
Affectation des résultats**

EXPOSÉ

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif 2020, dressé par Monsieur Alain HUNAUT, Maire,

DÉCISION

Article 1^{er} : lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2020 qui fait apparaître un résultat par section comme suit :

➤ Section d'Investissement :	
Déficit 2020 :	- 683 988.15 €
Déficit 2019 :	- 825 818.74 €
Soit un déficit d'investissement	- 1 509 806.89 €
➤ Section de Fonctionnement :	
Excédent 2020 :	1 903 967.94 €
Excédent 2019 :	1 219 594.63 €
Soit un excédent de fonctionnement	3 123 562.57 €

Article 2 : propose d'affecter le résultat du compte administratif lors du vote du Budget Primitif 2021, de la manière suivante :

✓ Affecte 2 102 421.42 € de l'excédent de fonctionnement cumulé à la section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour satisfaire le besoin de financement (déficit d'investissement : - 1 509 806.89 € et le déficit sur les restes à réaliser : - 592 614.53 €)

✓ Affecte 1 021 141.15 € au compte 002 « excédent reporté » de la section de fonctionnement.

Article 3 : constate que le Compte Administratif 2020 de la Ville de Châteaubriant correspond aux décisions budgétaires du Conseil Municipal.

Article 4 : adopte le Compte Administratif 2020, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210406-700-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2021

Publication le : 06-04-2021

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
M. le Maire ne prend pas part au vote

Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 31 mars 2021

Le Maire

Le Maire,
Alain HUNAUT



(Handwritten signature of Alain Hunaut)